

## Quels outils pour favoriser la mixité sociale ?

### Objectif

Offrir un habitat diversifié répondant aux besoins de la population et favorisant une diversité sociale.

#### ▶ Les outils de maîtrise de l'aménagement

- **AM03 Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** : permet d'orienter et de définir des principes d'aménagement de façon à ce que le futur projet respecte les souhaits de la collectivité, notamment en matière de mixité sociale.
- **AM06 Les emplacements réservés pour la réalisation de programmes de logements** : permet de réserver des emplacements pour la réalisation d'un certain nombre de logements d'une ou plusieurs catégories prédéfinies, notamment les logements sociaux.
- **AM07 Les secteurs de mixité sociale (SMS)** : permet d'imposer, sur certains secteurs délimités du territoire, en cas de réalisation d'un programme de logements, une part prédéfinie de logements d'une certaine catégorie (sociaux ou non).

#### ▶ Les outils de protection ou de réflexion

- **PRO01 Le sursis à statuer dans le cadre de la prise en considération d'un projet d'aménagement** : permet de retarder, pendant deux ans, la décision à prendre sur une demande d'autorisation d'urbanisme dans l'attente de la finalisation d'études en cours et éventuellement de la mise en place par la collectivité d'une réglementation imposant une part de logements sociaux (emplacement réservé ou servitude).
- **PRO02 Le périmètre d'inconstructibilité de 5 ans** : pendant un délai de 5 ans, permet, dans un secteur strictement délimité, de refuser les demandes d'autorisation de construire dépassant un seuil prédéfini par le règlement, dans l'attente de l'approbation par la collectivité d'un projet d'aménagement global et éventuellement de la mise en place d'une réglementation imposant une part de logements sociaux (emplacement réservé ou secteurs de mixité sociale).

